



Question suite à la fusion du CMSS des Coteaux du Soleil avec ceux du Val d'Hérens, Nendaz, Coteau et Sion

Monsieur le Président de la municipalité
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux

Lors d'une information sur Rhône FM du 4 juin 2020, nous avons appris la création du CMS Régional de Sion-Hérens-Conthey (voir PDF en annexe).

Notre commune, au moment de l'information, avait demandé « un temps de réflexion supplémentaire avant de se déterminer ».

Qu'en est-il aujourd'hui de la détermination de notre commune au sujet de cette fusion ?

À l'occasion de la fusion d'ESR et Sierre-Energie, le Conseil général a été appelé à donner son agrément aux nouveaux statuts et règlements d'OIKEN.

Qu'est-il prévu pour cette fusion, car le Conseil général n'a pas reçu à ce jour une demande de la part du Conseil municipal ?

Quel est l'organigramme de futur CMS ?

Qui nous représentera et quel sera le rôle de notre/nos représentant/s ?

Qu'en est-il de notre contribution au fonctionnement de cette nouvelle entité ?

Quelle est la clé de répartition des frais de fonctionnement ?

Quelle affectation des locaux sur notre commune ?

Est-ce que des services seront-ils transférés à Sion ?

Régulièrement, lors des comptes, des Conseillers généraux ont fait des remarques au sujet de l'augmentation des charges du CMSS.

Il leur a été répondu qu'il s'agit de dépenses liées, sur lesquelles le Conseil général, voire notre commune, n'a que peu d'influence.

Qu'en sera-t-il avec cette nouvelle entité et quelle est la marge de manœuvre démocratique de notre commune sur sa gestion tant sur le plan des ressources humaines que financières ?

Je vous remercie pour vos réponses écrites et vous présente mes salutations distinguées.

Pour le groupe de l'Alternative

Xavier Berthouzoz

Vétroz, le 6 octobre 2020

Un centre médico-social régional pour Sion-Hérens-Conthey

Accueil > Actualités > Un centre médico-social régional pour Si..



cms-sierre

La création du CMS régional de Sion-Hérens-Conthey a été validée mercredi suite à un processus consultatif par voie électronique. Les délégués de 15 des 16 communes partenaires ont voté la création de l'entité régionalisée. La commune de Vétroz a souhaité un temps de réflexion supplémentaire avant de se déterminer.

04.06.2020 - 18:43
mise à jour 28.08.2020 - 14:05

PUBLICITÉ



En direct
Au rythme de la musique

Catégories liées à l'article

Archives

[partager](#)

SEAT - Sponsored

[En savoir plus](#)

SEAT - Sponsored

En ce moment
Take You Dancing
JASON DERULO [En s...](#)

Selon Philippe Nendaz, président du comité de pilotage du projet de régionalisation : « c'est l'aboutissement d'un long processus de travail mené par les équipes des 5 CMS sub-régionaux avec le soutien de leur comité et des communes. Cette structure régionalisée permettra de mieux faire face aux multiples défis qui attendent les CMS dans les années à venir : le vieillissement de la population, la volonté de renforcer les capacités de maintien à domicile et la fragilité sociale d'une partie de nos concitoyens ».

Le comité du nouveau CMS va maintenant s'atteler à recruter le-la directrice ainsi que les membres de la direction afin que la nouvelle structure soit opérationnelle en janvier 2021. Celle-ci emploiera plus de 450 collaborateurs et collaboratrices répartis sur les 5 sites de Euseigne, Grimisuat, Nendaz, Sion et Vétroz.

Après Sierre, le Haut-Valais et plus récemment, la région de Monthey, c'est le 4ème CMS à se régionaliser, suivant ainsi les recommandations du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

c

partager



À ne pas rater

Suivant

[30.09.2020 - 16:36](#)

[Coronavirus : le point en Valais](#)

[04.06.2020 - 18:32](#)

[Comptes 2019: Sion affiche un bénéfice plus important que prévu](#)

Comptes 2019: Sion affiche un bénéfice plus important que prévu



En direct

Au rythme de la musique

En ce moment
Take You Dancing
JASON DERULO